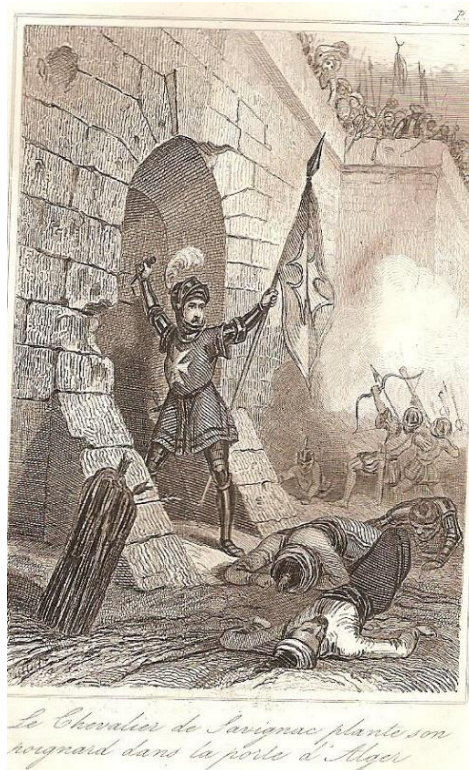


Le dernier yatagan, ou comment la guillotine fut importée en Algérie ...

Cette nouvelle m'a été inspirée par un article du journal *la Dépêche* (de Toulouse) du 14 mai 1876.

Le 3 mai 1842, à midi, malgré une température approchant déjà les 24°C, des Européens et des indigènes se pressaient autour de l'échafaud, les fameux *bois-de-justice*, dressé sur un tertre qu'occupe aujourd'hui l'emplacement du théâtre, à l'extérieur de la porte Bab Azoun, à Alger.

A l'endroit même où, trois siècles plus tôt, en 1541, avec l'armée de Charles-Quint, le Français Pons de Balaguer, dit Savignac, porte-étendard des chevaliers de Malte, planta sa dague dans l'immense porte en bois clouté de la cité fortifiée, comme une preuve qu'il en avait approché d'aussi près qu'il se pouvait, et où il aurait prononcé un prophétique : « Nous reviendrons ».



Mais revenons au tertre où on allait exécuter un Français-Alsacien, nommé Grass Geoffroy-Charles qui, quelques mois auparavant, avait tué deux de ses compatriotes à coups de fusil, pour une banale histoire de vol de poules, aux environs d'Alger, entre Birkadem et Baba-Hassen, près du centre de population de la Saoula.

Lorsque Grass arriva, accompagné par le pasteur protestant, le greffier et le chaouch exécuter, les gendarmes, rehaussés de leur bicorne, eurent grand-peine à écarter la foule, nombreuse et compacte, pour laisser au funèbre cortège un passage jusqu'au pied de l'échafaud.

Le patient allait y monter après avoir jeté son cigare, un petit modèle bon marché de la manufacture de tabacs Veuve Berthomeu, et reçu les dernières consolations du pasteur, lorsque le commissaire de police, le sieur Grémillet, s'apercevant qu'il manquait une pièce indispensable aux formalités de l'exécution, envoya le greffier au parquet du procureur général, alors chef de la justice en Algérie, M. Claude-Eugène Henriot, nommé par ordonnance du 13 avril 1841, pour qu'on lui remit le sinistre *bon à tuer*.

L'absence du greffier dura 28 minutes, 28 longues minutes d'effroyables angoisses pendant lesquelles pourtant Grass, presque souriant, causait avec le pasteur, tout en fumant un nouveau cigare qu'il avait pris au hasard parmi les centaines tendues par les curieux venus pour le voir mourir.

Une immense rumeur enfla, annonçant le retour du greffier.

Alors Grass, après le baiser de paix donné par le pasteur, monta tranquillement sur l'échafaud, marcha après marche, et, tranquillement encore, se dépouilla de sa redingote de laine grise, s'accroupit à la mode turque, se laissa lier les mains derrière le dos et baissa la tête à la demande du chaouch.

On a souvent représenté, notamment dans les manuels d'histoire, l'exécuteur turc ou arabe brandissant son cimeterre ou son yatagan pour abattre la tête du condamné.

Il n'en est rien : l'exécuteur faisant d'abord aller, et à distance, son yatagan de gauche à droite, horizontalement, à la hauteur du cou du patient, finit par le décoller d'un mouvement sec et semi-circulaire du poignet.

Le suprême art consiste à ne pas séparer complètement la tête du corps, comme un néophyte pourrait s'y attendre : elle doit plutôt retomber sur la poitrine ; c'est d'ailleurs plus orthodoxe.

Mahmoud, ancien chaouch du bey de Titeri, mais aussi du colonel Alexandre Beauprêtre (1819-1864) à Nemours, prenait donc ses dispositions en promenant de gauche à droite son yatagan, long à peine de deux pieds, quand Grass, intrépidement curieux, releva et tourna lentement la tête pour voir ce que faisait Mahmoud, pourquoi il mettait tant de temps pour mettre fin à ce supplice.

Ce dernier, habitué à l'impassibilité que le fatalisme donne aux Arabes (*mektoub*), fut épouvanté par le regard bleu-acier de Grass et manqua son coup, pour la première fois de sa longue carrière.

Aux cris épouvantables jetés par Grass, dont le sang commençait à gicler, et auxquels répondaient ceux de la foule, Mahmoud répondit en achevant sa victime avec son couteau, un *bou-saadi* d'un pied de long, en lui sciant longuement le cou.



Puis il n'eut que le temps de se réfugier à quelques pas de là, à la Bibliothèque, assailli qu'il était par une véritable grêle de pierres.

Mahmoud était étonné, ahuri, non pas de la réaction de la foule, mais de son horrible maladresse, car il était de la force de son compère Toubert*, l'ex-chaouch du dey d'Alger, qui, en une matinée, avait décapité pas moins de 135 Kabyles, sans en manquer un seul.

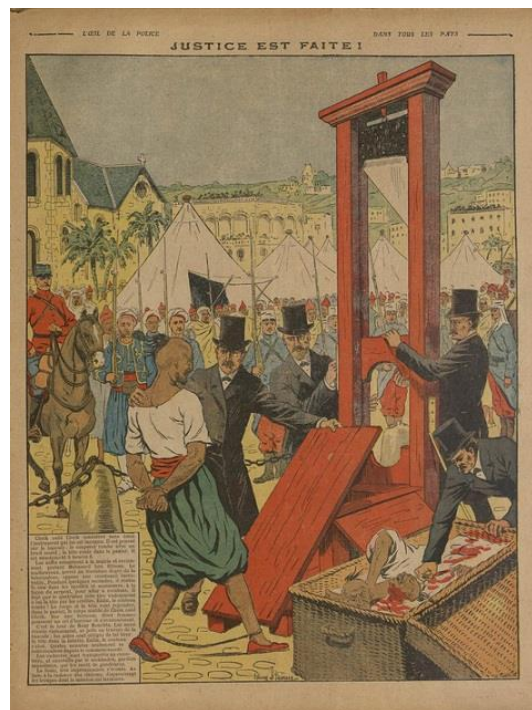
(*A ne pas confondre avec notre compatriote Tubert, cultivateur à Misserghin.)

On s'émuet de l'exécution de Grass Geoffroy-Charles, mais le seul journal qui parût alors à Alger, depuis le 12 juillet 1839, l'*Akhbar*, reçut l'ordre des autorités militaires de n'en point parler, sous peine de censure.

Seulement, il fut décidé que les condamnés à mort seraient désormais exécutés comme dans la métropole, à savoir avec la guillotine, devant la prison civile, à moins que, condamnés par les différents conseils de guerre, ils ne fussent fusillés, dans les fossés.

Un Européen mourut ainsi, le dernier, par le yatagan d'un maure.

Ce fut un musulman qui monta le premier sur l'échafaud pour être guillotiné, le 16 février 1843, 9 mois après la boucherie : ce misérable, nommé Abd-el-Kader-bou-Zelbouf-ben-Dahman, était la terreur des environs d'Alger.



Le 2 mai 1843, le procureur général Henriot fut muté à Montpellier (il n'aura passé que 2 ans à Alger).

L'arrêté ministériel du 12 juillet 1843, signé par le maréchal duc de Dalmatie, révoqua le sieur Grémillet des fonctions de commissaire de police à Alger.

On reparla de cette sinistre histoire 34 ans plus tard dans *la Dépêche* du 14 mai 1876, déjà signalée, puis dans *les Soirées littéraires* du 10 décembre 1882.

Quant à la fonction de chaouch, il semblerait qu'elle fut héréditaire :

- *L'Echo du Sahara* du 17 janvier 1914 évoque un nommé Atamena Saci ben Mahmoud, ancien chaouch du commissariat de police.
- *L'Echo d'Alger* du 16 janvier 1935 un nommé Rabah ben Hadj ben Mahmoud, ancien chaouch.
- *Le Journal Officiel* du 10 mars 1938 Mohamed ben Mahmoud, chaouch de 2^{ème} classe.
- Enfin, en 1958, dans *Bonne chance Fathima*, Pierre Nord évoque le chaouch Mahmoud.